



VILLE DE SAINT-TROPEZ

Centre Communal d'Action Sociale

APPEL À CANDIDATURES

Renouvellement du conseil d'administration du CCAS

Conformément aux articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'action sociale et des Familles, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la Ville de Saint-Tropez doit être renouvelé à la suite du renouvellement du conseil municipal. invite les associations concernées à proposer des personnes appelées à siéger en qualité de membres nommés.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Vendredi 10 avril 2026

Associations concernées

- associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- associations familiales
- associations de retraités et de personnes âgées
- associations de personnes handicapées

Modalités de candidature

Les candidats peuvent présenter leur candidature en adressant un courrier de candidature à :

Madame le Maire

Place de l'Hôtel de Ville

83990 Saint-Tropez

Important : seules les candidatures reçues avant la date limite pourront être examinées dans le cadre de la procédure de renouvellement du conseil d'administration du CCAS.